

21.06.2013 – 16:29 Uhr

Réforme de la prévoyance-vieillesse 2020 : encore à améliorer

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a ficelé son paquet. Il est réjouissant que l'on ne prévoie pas de réduire les rentes. Les pourcents de TVA supplémentaires sont le sacrifice à faire pour les travailleurs-euses et les retraité-e-s pour garantir un financement sûr de l'AVS. La compensation sociale de l'âge flexible de la retraite est insuffisante et il est inacceptable que la Confédération veuille réduire sa participation au financement de l'AVS.

La Suisse fait bonne figure dans la prévoyance-vieillesse en comparaison avec nos voisins. La lacune de financement est modérée. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de couper dans les prestations.

Il est clair que seul un paquet d'ensemble prenant dûment en compte les intérêts des travailleurs et travailleuses pourra recueillir une majorité. Des réductions de rente sont donc aussi tabou qu'un relèvement général de l'âge de la retraite. Avec les prestations offertes aujourd'hui, le but constitutionnel de la poursuite d'un niveau de vie habituel est d'ailleurs tout juste atteint. Une augmentation de l'âge de la retraite passe à côté de la réalité qui est tout bonnement qu'il n'y a pas de marché du travail pour les travailleurs plus âgés.

Pour Travail.Suisse, les points suivants sont décisifs pour la suite du déroulement :

Pas de baisse des rentes dans le 2ème pilier : d'un point de vue technique, une adaptation du taux minimal de conversion est compréhensible. Mais il est hors de question de baisser les rentes. C'est pourquoi il est réjouissant que le Conseil fédéral prévoit des mesures de compensation pour maintenir le niveau des rentes. Il y a là une ligne rouge que le Parlement ne devra aussi pas franchir.

Financement de l'AVS sur différents piliers : une augmentation de la TVA est certes un sacrifice pour tous mais est nécessaire pour une AVS sûre. L'AVS a aussi besoin d'un automatisme de financement qui garantisse un versement fiable des rentes pendant la période de transition démographique. Des réductions automatiques de prestations n'ont pas de chance dans l'AVS, raison pour laquelle l'automatisme doit se limiter au plan des recettes. En outre, la Confédération doit aussi participer aux dépenses supplémentaires futures de l'AVS. Une réduction de la part de la Confédération de 20 pourcent est inacceptable et compromet la préparation à payer des taux de TVA plus élevés.

Aménager de façon équitable pour tous un âge flexible de la retraite : les parcours de vie sont aujourd'hui très variés. Tout le monde ne peut pas travailler avec une durée identique. La fin de la vie professionnelle doit pouvoir être choisie en fonction de l'état de santé et du type d'activité et pas sur la base de la situation financière. La compensation sociale prévue est un bon point de départ. Mais elle reste insuffisante parce qu'elle exclut de nombreux travailleurs aux emplois pénibles et à faibles revenus qui sont venus en Suisse seulement après l'âge de 20 ans.

Relèvement de l'âge de la retraite des femmes seulement avec d'autres améliorations : beaucoup de femmes sont mal assurées aujourd'hui dans la prévoyance-vieillesse. A part les salaires plus bas, cette situation est redevable à une insuffisance d'assurance des personnes travaillant à temps partiel. Les améliorations prévues de la déduction de coordination et une bonne compensation sociale de l'âge flexible de la retraite sont ainsi indispensables si l'on veut que l'ensemble du projet ait une chance.

Stop aux rémunérations abusives des assureurs-vie : l'enrichissement des banques et des assurances au 2ème pilier doit cesser. On ne peut pas exiger des travailleurs assurés davantage de cotisations pour les mêmes prestations si, dans le même temps, d'autres se font un pactole avec la prévoyance-vieillesse. C'est pourquoi, il est juste que le Conseil fédéral surveille de plus près les assureurs-vie. Pour Travail.Suisse il est déterminant que cela apporte aux travailleurs et travailleuses des améliorations dans leur porte-monnaie. Pour cela, il faut limiter les hautes primes de risque abusives des assureurs-vie et augmenter la distribution des excédents (legal quote).

Trouver une majorité pour la prévoyance-vieillesse 2020 dépendra finalement de la capacité à maintenir la qualité de vie ou non de la population. Travail.Suisse est convaincu qu'un financement supplémentaire à cet égard sera nettement mieux accueilli par la population que des réductions de rente ou une augmentation de l'âge de la retraite.

Contact:

Matthias Kuert, responsable du dossier de politique sociale, 078 625
72 73

Martin Flügel, Président, 079 743 90 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100740111> abgerufen werden.